

Rapport annuel : taxe incitative sur les plants de pommes de terre 2023

Septembre 2023

En agriculture biologique il est obligatoire d'utiliser des semences multipliées en bio. Cette exigence correspond aux directives de l'ordonnance sur l'agriculture bio et doit aussi être appliquée par les labels privés comme le Bourgeon Bio Suisse, ou Demeter. La disponibilité actuelle de plants bio peut être consultée sous www.organicXseeds.ch. Cependant, puisque l'approvisionnement du marché en semences biologiques est encore insuffisant pour les cultures professionnelles, les organisations gestionnaires de labels peuvent définir des exceptions

Taxe incitative sur les plants de pommes de terre

En Suisse, l'approvisionnement en plants biologiques de pommes de terre est déjà très bon. Il y a 18 variétés qui sont multipliées en bio, mais des dérogations pour l'achat de plants conventionnels sont encore nécessaires pour environ 40% de la surface. Pour introduire plus d'équité envers ceux qui utilisent de manière cohérente des plants bio, la CLA de Bio Suisse a prélevé en une taxe incitative sur les achats de plants conventionnels de pommes de terre.

La différence de prix entre les plants biologiques et conventionnels est versée dans le fonds de plants du FiBL. Une autorisation exceptionnelle est toujours nécessaire pour les pommes de terre non bio. La facture de la taxe incitative sera envoyée en même temps que l'autorisation.

La taxe incitative est calculée individuellement pour chaque variété sur la base de la différence entre les prix de référence de swisssem pour les plants biologiques et conventionnels de pommes de terre (pallaxes pros à 100 kg, classe A).

Fonds de plants du FiBL (en CHF)

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Solde au 01.08.	194'325	99'309	15'056	114'065	157'553	-5'168	239'416
Recettes 01.08. – 31.07. (taxe d'incitation)	169'021	164'849	237'611	268'762	212'924	423'186	375'962
Baisse du prix de pommes de terre biologiques	210'640	219'932	107'842	139'908	346'553	148'861	316'316
Autres coûts (essais, administration)	53'417	29'170	30'760	31'366	29'039	29'740	28'810
Solde pour le prochain exercice comptable (31.07)	99'309	15'056	114'065	157'553	-5'168	239'416	270'252

L'utilisation de la taxe incitative

L'année suivante, les recettes de la taxe incitative sont utilisées pour réduire le prix des plants de pommes de terre biologiques et pour soutenir des projets visant à promouvoir l'approvisionnement en plants de pommes de terre biologiques. Le montant de la réduction du prix des plants biologiques est déterminé chaque année par le groupe de travail Swissem sur les semences biologiques. Pour promouvoir l'approvisionnement en semences biologiques, des tests de variétés de pommes de terre sont effectués par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). L'objectif est de disposer d'une sélection de variétés répondant aux exigences de l'agriculture biologique. En savoir plus sur les essais de variétés de pommes de terre : [projet FiBL](#).



Culture 2024

Pour la culture en 2024 les plants de pommes de terre biologiques seront réduits de CHF 15.- par 100 kg grâce à ce fonds.

Informations complémentaires

Service des semences biologiques

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)

Matthias Klaiss

Tél. 062 865 72 08, Fax 062 865 72 73

Courriel: teambiosaatgut@fibl.org

<https://www.bioactualites.ch/cultures/introduction-semences-bio.html>

www.organicxseeds.ch

Product management pommes de terre

Bio Suisse

Ilona Stoffel

Tél. 061 240 66 65

Courriel: ilona.stoffel@bio-suisse.ch

www.biosuisse.ch